

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille quinze, le vingt et un décembre à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle ayant pouvoir de Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène (qui est arrivée à la question n°11), ALLEMANDI Florence, DOUX Séverine, VAGINAY Sophie, BOISSE Sandrine, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, LONGERON Michel, COLLOMB Stéphane, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean ayant le pouvoir de M. NICOLAS Yves, GAMBAUDO Georges, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

EXCUSES : MM. FRELASTRE Jean-Michel et NICOLAS Yves ayant donné pouvoir à M. FERRON Jean.

Délibération N°2015/159

OBJET : ANNULLATION DE LA REGIE D'AVANCES DU SERVICE TOURISME DE LA CCVU.

Le Conseil de Communauté,

Vu sa délibération du 20.10.1990, portant création d'une régie d'avances pour le paiement des frais de mission au personnel et de dépenses diverses de fonctionnement,

Vu sa délibération du 17.12.1999 portant modification de la délibération du 20.10.1990, en son article 3 ,

Vu sa délibération n°2015/91 du 10.09.2015 portant création, à compter du 1er Janvier 2016, d'une Société Publique Locale (SPL) pour la gestion des activités de l'Office du Tourisme de Pôle de la Vallée de l'Ubaye,

Considérant que la régie susvisée n'a plus lieu d'être conservée,

Sur proposition du Président,
Le Conseil de Communauté,
A l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** d'annuler la Régie d'avances du service Tourisme de la Communauté à compter du 31.12.2015.

Ainsi Fait et Délibéré, en séance les Jour, Mois et An que ci-dessus.
Pour Extrait certifié conforme.

Le Président
M. Jacques MARTIN

